

**AUTORISATION D'OCCUPER LE DOMAINE PUBLIC**  
**N° 2023 – TEMP 15**

Demande présentée le : 23 janvier 2023  
Par : monsieur MALECAMP (architecte)  
sis : 7 rue du Marais à JUZIERS (78)  
Au bénéfice de : madame VIGUIER Sophie  
Adresse : 5 rue des Grandes Vignes à JUZIERS (78820)  
Surface occupée : un camion et matériaux divers

Le maire,

Vu la demande d'autorisation d'occuper le domaine public susmentionnée,  
Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L 2212-2, L 2213-1, L 2213-2,  
Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L 581-8, L 581-18 et R 581-55 à R 581-79,

**ARRETE**

**Article 1 :** L'entreprise GORON est autorisée à occuper le domaine public avec un camion pour les travaux sis 5 rue des Grandes Vignes à JUZIERS.

**du 30 janvier au 10 février 2023 de 08 à 17 heures 00**

**Article 2 :** Ces travaux nécessiteront :

- Interdiction de stationnement à proximité du 5 rue des Grandes Vignes à JUZIERS (78) sur une distance de 20 mètres.
- La circulation sera maintenue durant l'intervention.
- La signalisation est à la charge de l'entreprise chargée des travaux.
- Information écrite par la cliente madame VIGUIER Sophie des riverains les plus proches susceptibles d'être embarrassés par la gêne occasionnée.

**Article 3.** L'(ou les) entreprise(s) est (sont) occupante(s) temporaire(s) du domaine public et veillera (ont) à préserver les droits des tiers.

**Article 4.** Monsieur le commissaire de police, M. le responsable de la police municipale sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Notification sera faite à l'intéressée.

A JUZIERS, le 24 janvier 2023

Le maire, Ketty VARIN

